

Objet : Séminaire « paysages de gorges » - prise en charge de frais pour des participants

Le Président expose :

- Vu** la délibération n°42-2010 du Comité syndical du 25 juin 2010 concernant la prise en charge des frais de mission des partenaires associés dans la cadre d'actions démonstratives ;
- Vu** les délibérations n° 61-2010 du Comité syndical du 5 novembre 2010 concernant la mise en place d'une étude et d'un plan d'actions sur les paysages et patrimoines des gorges, n° 2012-12-10 du Comité syndical du 18 décembre 2012 concernant les patrimoines géologiques paysagers et n° 2013-03-07 du Comité syndical du 27 mars 2013 concernant la mise en place d'animations et d'interventions dans les écoles et les ALSH et de journées de sensibilisation "grand public" aux patrimoines des Baronnies Provençales dans le cadre du programme d'action « Education au territoire 2013-2014 »
- Vu** la délibération n° 2014-08-03 du Bureau syndical du 5 septembre 2014, intitulée « Actions géologie et paysages de gorges - prise en charge de frais de déplacement et d'hébergement »

Dans le cadre de la troisième phase prévue pour l'action « paysages de gorges », il est prévu d'organiser un séminaire de deux journées les 1^{er} et 2 décembre prochain (et non les 13 et 14 octobre comme cela était prévu initialement). Ce séminaire doit rassembler, pendant ces deux journées, un certain nombre de membres du Conseil scientifique du SMBP et de personnes qualifiées dans le cadre d'un séminaire interne portant sur les enjeux et les actions à mettre en place en faveur de la préservation des patrimoines de gorges. Ce séminaire sera animé par Marc FORESTIER, consultant et ancien directeur des Parcs naturels régionaux du Haut-Jura et de la Chartreuse ; il associera les services des Espaces Naturels Sensibles de la Drôme et des Hautes-Alpes, ainsi que les DREAL Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Dans ce cadre le Président propose de prendre en charge les frais de restauration, de déplacement et d'hébergement des membres du Conseil scientifique ou personnes qualifiées suivantes :

- | | |
|---------------------|--------------------------|
| ◆ Régis AMBROISE | ◆ Jean-Sébastien LAUMOND |
| ◆ Jean-Jacques BRUN | ◆ Amédée MOLLARD |
| ◆ Philippe FAJON | ◆ Thierry TATONI |
| ◆ Yves GORGEU | |

Le Président propose également la prise en charge des frais de restauration et d'hébergement de M. Marc FORESTIER.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau :

- **Approuve** la proposition du Président.
- **Décide** de prendre en charge les frais associés à l'organisation de ce séminaire et de ces manifestations pour les personnes désignées ci-dessus.
- **Autorise** le Président à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

Le Président
Hervé RASCLARD